

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LCL AUTOCALL 2019

Code ISIN : (C) FR0013384039

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français
Ce fonds est géré par Amundi Asset Management, société d'Amundi

Objectifs et politique d'investissement Non garanti en capital

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Fonds à formule

La formule du FCP LCL AUTOCALL 2019 est construite pour une durée de 6 ans maximum à compter du 1er avril 2019. Cette formule est susceptible d'être remboursée par anticipation en année 2 ou 4 ⁽¹⁾ à des dates prédéfinies, en fonction de l'évolution de l'Euro Stoxx 50 (calculé hors dividendes), indice qui regroupe les principales capitalisations de la zone euro ("l'Indice").

En année 2, 4 ou 6 si la performance de l'Euro Stoxx 50 par rapport à sa Valeur Initiale ⁽¹⁾, est positive ou nulle, alors la formule est remboursée (les autres cas ne s'appliqueront plus) :

La Valeur Liquidative Finale est alors égale à la Valeur Liquidative Initiale (hors frais d'entrée) ⁽²⁾ majorée d'un gain fixe ⁽³⁾ de 7,75% multiplié par le nombre d'années écoulées ⁽¹⁾,

Sinon, en année 6, la performance ⁽¹⁾ de l'Euro Stoxx 50 est négative :

La Valeur Liquidative Finale est alors égale à :

- si l'Euro Stoxx 50 a baissé de plus de 30% par rapport à sa Valeur Initiale ⁽¹⁾, à l'issue des 6 ans, la Valeur Liquidative Initiale (hors frais d'entrée) ⁽²⁾ diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Euro Stoxx 50. L'investisseur subit alors une perte en capital, qui sera alors d'au moins 30% ;
- si la baisse de l'Euro Stoxx 50 par rapport à sa Valeur Initiale ⁽¹⁾, à l'issue des 6 ans, est comprise entre 0% exclu et 30% inclus, la Valeur Liquidative Initiale (hors frais d'entrée) ⁽²⁾.

| Avantages de la formule | Inconvénients de la formule |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Si, à une date anniversaire à 2, 4 ou 6 ans, la performance de l'Euro Stoxx 50 par rapport à sa Valeur Initiale ⁽¹⁾ est positive ou nulle, l'investisseur bénéficie d'un gain fixe ⁽³⁾ de 7,75% multiplié par le nombre d'années écoulées ⁽⁴⁾ • Sinon, dans le cas où la formule n'est pas réalisée par anticipation, si la Performance 6 Ans ⁽¹⁾ de l'Euro Stoxx 50 est négative, mais si celle-ci est supérieure ou égale à -30% , l'investisseur bénéficie le 1er avril 2025 de la Valeur Liquidative Initiale (hors frais d'entrée) ⁽²⁾. | <ul style="list-style-type: none"> • Le capital n'est pas garanti. En effet, si la formule n'a pas été réalisée par anticipation et si l'Euro Stoxx 50 a baissé de plus de 30% par rapport à sa Valeur Initiale ⁽¹⁾, à 6 ans, la Valeur Liquidative Finale sera égale à la Valeur Liquidative Initiale (hors frais d'entrée) ⁽²⁾ diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Euro Stoxx 50 ; le porteur subit alors une perte en capital, qui sera alors d'au moins 30%. • L'investisseur ne connaît pas a priori l'échéance de la formule qui peut être de 2, 4 ou 6 ans , selon l'évolution de l'Euro Stoxx 50. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit conserver ses parts jusqu'à la Valeur Liquidative Finale ⁽¹⁾. • L'investisseur peut ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Euro Stoxx 50, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 7,75% multiplié par le nombre d'années écoulées ⁽¹⁾. • L'Euro Stoxx 50 étant calculé hors dividendes, l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes attachés aux valeurs le composant. |

⁽¹⁾ définition précise au paragraphe « Description de la formule » du Prospectus.

⁽²⁾ la Valeur Liquidative Initiale correspond à la valeur liquidative du Fonds (hors frais d'entrée) établie le 1er avril 2019

⁽³⁾ appliqué à la Valeur Liquidative Initiale

⁽⁴⁾ soit un rendement annuel:

de 7,47% du 1er avril 2019 au 1er avril 2021

de 6,97% du 1er avril 2019 au 3 avril 2023

de 6,57% du 1er avril 2019 au 1er avril 2025

Pour plus de précisions sur la formule, veuillez-vous reporter au Prospectus du fonds

LCL AUTOCALL 2019 est éligible au PEA.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : En investissant dans **LCL AUTOCALL 2019**, votre horizon de placement est de 6 ans. Ce fonds est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance de la formule (1er avril 2021, 3 avril 2023 ou 1er avril 2025). Avant cette échéance, le prix de vente sera fonction des marchés ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

ILLUSTRATIONS DE LA FORMULE

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du fonds.

Les différents scénarii exposés ci-dessous ne préjugent pas de la probabilité de réalisation de l'un d'entre eux.

| | |
|--|---|
| | <p>Scénario défavorable 6 ans :</p> <p>Les performances de l'Euro Stoxx 50 à 2 et 4 ans ⁽¹⁾ sont négatives, la formule n'a donc pas été réalisée par anticipation. A 6 ans, l'indice Euro Stoxx 50 a baissé de plus de 30%. L'investisseur subit alors une perte en capital égale à la baisse de l'indice soit de 65% dans cet exemple. Pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 €, la Valeur Liquidative Finale serait dans cet exemple de 35€⁽⁸⁾, soit une perte de 65€, et un rendement annuel de -16,05%⁽⁷⁾.</p> |
| | <p>Scénario médian 6 ans :</p> <p>Les performances de l'Euro Stoxx 50 à 2 ans et 4 ans ⁽¹⁾ sont négatives. La durée de la formule est donc de 6 ans. L'Euro Stoxx 50 est en baisse mais celui-ci n'a pas baissé de plus de 30%. La formule permet à l'investisseur de bénéficier d'une protection du capital (hors frais d'entrée) alors que la performance de l'Euro Stoxx 50 à 6 ans est négative. La Valeur Liquidative Finale serait dans cet exemple de 100€⁽⁸⁾, soit un rendement annuel de 0%⁽⁷⁾.</p> |
| | <p>Scénario favorable 2 ans, 4 ans ou 6 ans :</p> <p>Scénario favorable 2 ans :</p> <p>La performance à 2 ans de l'Euro Stoxx 50 ⁽¹⁾ est positive. La durée de la formule est donc de 2 ans. L'investisseur bénéficie d'un gain fixe de 15,50% alors que l'indice a progressé de 20%, il ne profite donc pas intégralement de la hausse de l'indice (effet plafonnement). La Valeur Liquidative Finale serait dans cet exemple de 115,50€⁽⁸⁾, soit un rendement annuel de 7,47%⁽⁵⁾.</p> <p>Scénario favorable 4 ans :</p> <p>La performance à 2 ans de l'Euro Stoxx 50 ⁽¹⁾ est négative; la performance à 4 ans de l'Euro Stoxx 50 ⁽¹⁾ est positive. La durée de la formule est donc de 4 ans. L'investisseur bénéficie d'un gain fixe de 31%. La Valeur Liquidative Finale serait dans cet exemple de 131€⁽⁸⁾, soit un rendement annuel de 6,97%⁽⁶⁾.</p> <p>Scénario favorable 6 ans :</p> <p>Les performances de l'Euro Stoxx 50 à 2 ans et à 4 ans ⁽¹⁾ sont négatives. La durée de la formule est donc de 6 ans. La performance à 6 ans de l'Euro Stoxx 50 ⁽¹⁾ est positive. La performance de la formule est alors de 46,50%, alors que l'indice a progressé de 55%, il ne profite donc pas intégralement de la hausse de l'indice (effet plafonnement). La Valeur Liquidative Finale serait dans cet exemple de 146,50€⁽⁸⁾, soit un rendement annuel de 6,57%⁽⁷⁾.</p> |

⁽¹⁾ définition précise au paragraphe « Description de la formule » du Prospectus.

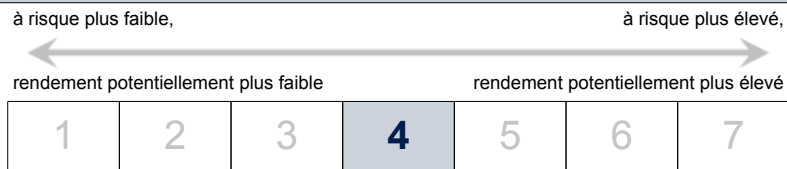
⁽⁵⁾ sur la période du 1er avril 2019 au 1er avril 2021

⁽⁶⁾ sur la période du 1er avril 2019 au 3 avril 2023

⁽⁷⁾ sur la période du 1er avril 2019 au 1er avril 2025

⁽⁸⁾ pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 € (hors frais d'entrée).

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque du fonds est caractéristique d'un fonds à formule exposé dans certains scénarios à l'intégralité du risque de baisse des actions composant l'indice.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable a priori, le prix de vente étant fonction des marchés ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais viennent en déduction de la performance potentielle de votre investissement

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|--|
| Frais d'entrée | 1,50 % |
| Frais de sortie | A l'échéance : néant Entre le 1er avril 2019 à 12h01 et le 1er avril 2025 : 1,00 % |
| Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). | |
| Frais prélevés par le fonds sur une année | |
| Frais courants | 0,80 %* |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Le pourcentage des **frais courants** peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de surperformance
- Les frais de transaction, ou frais d'intermédiation non maîtrisés par la société de gestion, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

*Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commission** » du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site www.sicavetfcp.lcl.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds/ de votre conseiller habituel. L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

La responsabilité d'Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2 janvier 2019.